

Saint Samson de la Roque > Phare

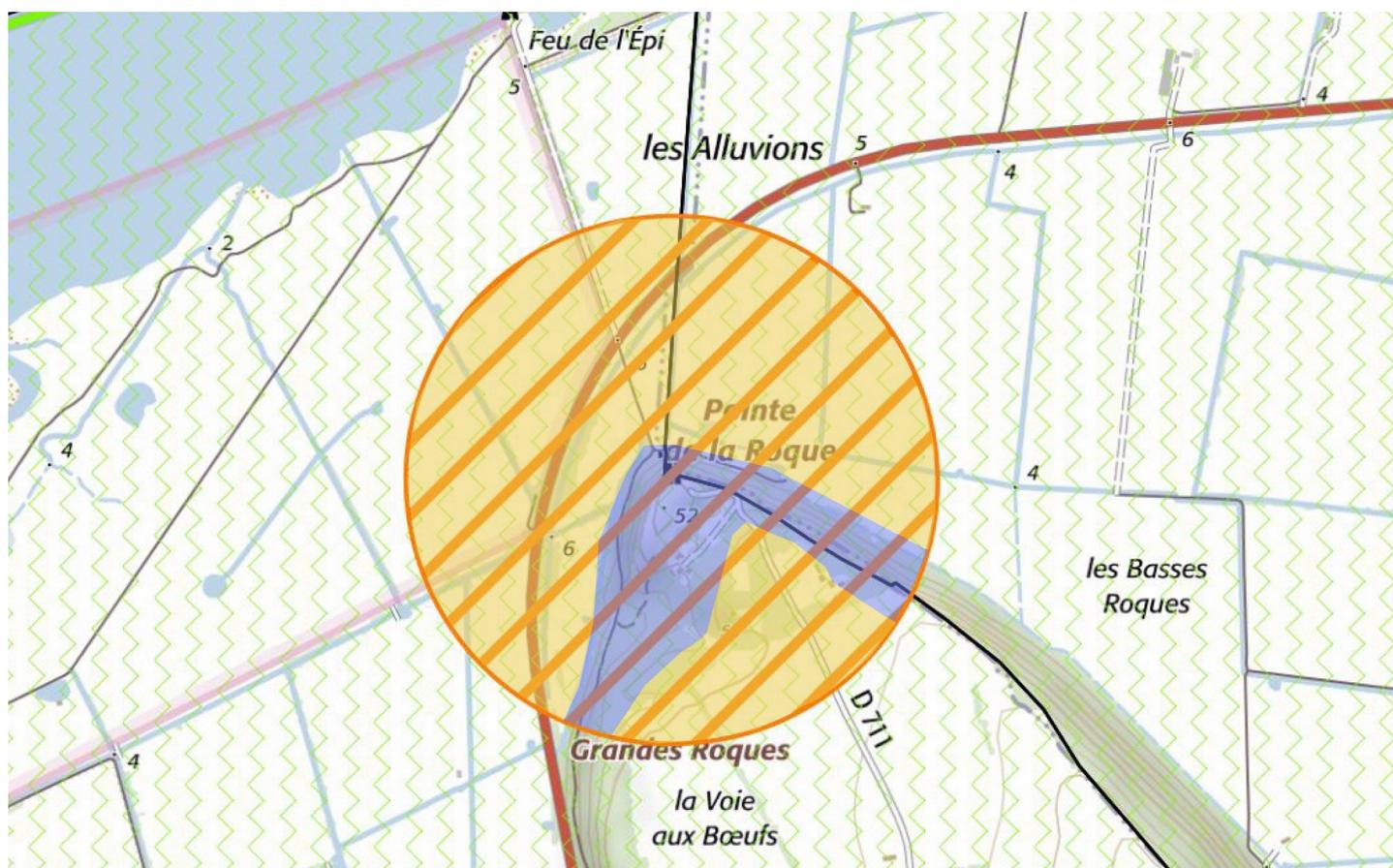
Le site inscrit des abords du pont de Tancarville couvre la commune entièrement depuis le 30/01/1967.

Le « phare en totalité, y compris le trottoir extérieur (cad A 1) » est protégé depuis le 13 décembre 2011 en tant que monument historique inscrit.

La construction de la maison phare date de 1847 et sa mise en service a été faite en 1850. Il est électrifié en 1900 par groupe électrogène. En 1909, c'est la fin du service de phare.

C'est une construction de plan rectangulaire en briques enduites d'un badigeon de couleur crème. Surmontée en partie nord par la lanterne de plan carré. Il existe un petit trottoir de brique cimenté entourant l'édifice. L'accès à l'étage et à la lanterne se fait par un escalier à vis en marches de pierre calcaire monolithes. La lanterne est composée d'une tourelle de plan carré en brique bardée d'ardoise portant un bâti cylindrique recouvert de plaques de cuivre, surmonté d'un bitrage à bâti octogonal en laiton. Elle est entourée d'un balcon de veille carré à garde-corps moderne.

Le phare se trouve à la pointe de La Roque dominant l'ancien méandre du marais Vernier, sur une falaise à 54 mètres au-dessus du niveau de la mer.



 périmètre de protection	 site naturel inscrit	 Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	 Zone constructible avec prescriptions	 zone de projet d'aménagement urbain	 zone de champs à préserver
 site naturel classé	 Périmètre délimité des abords (PDA)	 perspective/ axe de vue	 voie / allée urbanisée à préserver	 voie/ allée arborée à préserver	 zone naturelle/forêt à conserver

0 250m

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue sur le monument



Pour la zone
en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du
périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Vue des abords

